Nations Unies A/59/793

Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 108 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Possibilité d'organiser des visites guidées et d'ouvrir une librairie et une boutique de cadeaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et incidences financières connexes

Note du Secrétaire général*

Résumé

En réponse à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 58/263 en date du 23 décembre 2003, et comme suite à l'examen des locaux où se déroulent toutes ses opérations non essentielles dans l'optique de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelles établies pour les villes sièges, l'Office des Nations Unies à Nairobi a entrepris une étude de faisabilité sur la possibilité d'organiser des visites guidées et d'ouvrir des boutiques de cadeaux, entre autres, sur le site, afin de renforcer l'image de l'Organisation des Nations Unies.

L'étude indique la possibilité d'une reprise, en 2007, des activités de la Boutique de cadeaux des Nations Unies, fermée pour des raisons de sécurité, et du stand de cartes de l'UNICEF dans le bâtiment qui sera construit à l'extérieur du site pour les opérations commerciales, au titre des mesures visant à renforcer la sécurité du complexe de l'Office.

S'agissant des visites guidées, il a été établi, compte tenu du petit nombre de visiteurs attendus, que le coût du fonctionnement d'un service de visites serait bien supérieur au montant potentiel des recettes provenant de la vente des billets, et que des subventions seraient constamment nécessaires pour combler ce déficit. Dans ces conditions, le Secrétaire général recommande de ne pas organiser des visites guidées dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.

* Le présent rapport est publié après l'achèvement de l'étude de faisabilité sur la question, comme indiqué dans le document A/58/727.

05-32244 (F) 270405 280405

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 58/263 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte durant la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-huitième session de la possibilité d'organiser des visites guidées et d'ouvrir une librairie et une boutique de cadeaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et sur les incidences financières connexes. Dans sa note datée du 3 mars 2004 (A/58/727), le Secrétaire général l'a informée qu'un examen de l'application à l'Office des normes minimales de sécurité établies pour les villes sièges était en cours et qu'il lui soumettrait le rapport demandé à sa cinquante-neuvième session.

2. L'Office gère actuellement la Boutique de cadeaux des Nations Unies dans le cadre des opérations commerciales menées à l'intérieur de son périmètre de sécurité. Les locaux où se déroulent ces opérations ont récemment été examinés dans l'optique de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelles établies pour les villes sièges. Il ressort de cet examen que toutes les opérations commerciales devraient être réinstallées en dehors du site de l'Office. En attendant, la Boutique de cadeaux a été fermée, à titre provisoire, pour des raisons de sécurité.

3. Par sa résolution 59/276 (sect. XI) du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a débloqué des fonds pour la construction, à l'extérieur du site de l'Office, d'un nouveau bâtiment pour les opérations commerciales. La Boutique y sera également transférée. La nouvelle structure, qui en est au stade de la conception architecturale, sera située à l'extérieur du périmètre de sécurité principal. Les travaux de construction devraient être achevés à la fin de 2006.

4. Dans le cadre de l'étude de faisabilité entreprise en application de la résolution 58/263, l'Office a examiné la structure de la Boutique et arrêté des mesures en vue d'axer l'activité de cette dernière sur la vente d'articles portant la marque de l'ONU, qui seraient produits dans le pays hôte. Il est également prévu que la Boutique vende des livres et des publications des Nations Unies.

5. Comme par le passé, la Boutique de cadeaux devrait fonctionner en tant qu'opération commerciale autonome, avec recouvrement intégral des coûts et sans financement au moyen des ressources prévues dans le budget-programme, ni produits à recevoir pour l'Organisation.

6. L'étude de faisabilité a également porté sur la possibilité d'organiser des visites guidées. Elle a notamment permis de conclure que le site de l'Office à Nairobi ne possédait pas les attraits qui caractérisaient ceux de New York et Genève. Sa collection d'objets d'art et d'artisanat, offerts par les États Membres, est notablement plus petite que celles qui sont exposées dans ces deux complexes. Le site de l'Office à Nairobi ne présenterait donc qu'un intérêt limité pour les visiteurs. Par ailleurs, le volume des activités serait peu important, compte tenu du petit nombre de visiteurs attendus (principalement des touristes de la ville hôte). Si des visites guidées devaient avoir lieu, elles seraient limitées pour des raisons de sécurité aux expositions qui se tiennent dans la Bibliothèque des Nations Unies installée sur le site de l'Office. Elles pourraient être organisées en anglais et en swahili. Cela supposerait la création de plusieurs postes de guide, ainsi que la mise en place d'un dispositif pour la vente de billets et la supervision des opérations. Des ressources devraient être allouées au service des visites pour financer l'achat de projecteurs, de magnétoscopes, de téléviseurs et d'autres matériels, la préparation, l'installation et le renouvellement périodique des panneaux d'exposition placés sur

l'itinéraire des visites, ainsi que les activités de promotion et les dépenses de fonctionnement.

7. Comme l'indiquent les résultats financiers des services de visites guidées au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne, ces activités ont toujours été déficitaires. Durant l'exercice biennal 2002-2003, le montant de ce manque à gagner s'est établi comme suit : 1,9 million de dollars (soit 43 % du montant total des recettes produites par ces activités) au Siège; 0,8 million de dollars (108 % des recettes de l'exercice biennal) à Genève; et 0,5 million de dollars (379 % des recettes de l'exercice biennal) à Vienne. Des résultats analogues ont été communiqués par les services intéressés en 2004. Compte tenu du bilan financier des services de visites guidées dans ces trois principaux sites, et pour les raisons indiquées plus haut au paragraphe 6, l'organisation de visites guidées à Nairobi devrait entraîner pour l'Organisation une perte financière d'un montant allant de 200 000 à 250 000 dollars par exercice biennal.

8. Pour des raisons de financement, et compte tenu de l'ampleur limitée que prendraient ces services à l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'organisation de visites guidées sur ce site n'est pas recommandée.

Conclusions et recommandations

9. **Après l'achèvement des travaux de construction, prévu pour 2006, du bâtiment qui abritera les opérations commerciales à l'extérieur du complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, la Boutique de cadeaux et d'autres opérations analogues seront transférées dans la nouvelle structure et recommenceront à fonctionner. Les activités de la boutique seront élargies à la vente d'articles portant la marque de l'ONU, qui seront produits dans le pays hôte, ainsi qu'à la vente de livres et de publications des Nations Unies. La boutique fonctionnera sur la base du recouvrement intégral des coûts, sans financement par les ressources prévues dans le budget-programme.**

10. **Pour les raisons indiquées aux paragraphes 6 et 7 du présent rapport, les services de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi n'auraient qu'une portée limitée et ne seraient organisés qu'à l'intérieur de la Bibliothèque des Nations Unies. Au vu de l'expérience acquise dans le cadre des visites guidées au Siège, à Genève et à Vienne, il est également probable que la fourniture de tels services à Nairobi se traduirait par une perte financière pour l'Organisation. Dans ces conditions, l'organisation de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi n'est pas recommandée.**

11. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.**